

Paris, le 8 Mars 2019



Paris – Créteil – Versailles

(1) A Madame Valérie PECRESSE,
Présidente de la Région Ile de France
57 rue de Babylone
75357 PARIS Cedex 07 SP

Objet : Demande d'audience relative aux installations et équipements sportifs nécessaires à l'Education Physique et Sportive et au Sport Scolaire pour les lycéens.

Madame La Présidente,

Le SNEP-FSU très fortement attaché à la lutte contre les inégalités scolaires entend y prendre toute sa part. Les résultats obtenus aux dernières élections professionnelles, au niveau national 83,1% des voix, au niveau des académies, 85% pour celle de Créteil, 92,9 % pour celle de Paris et 94,9 % pour celle de Versailles, confortent le SNEP-FSU comme syndicat le plus représentatif des enseignants d'EPS du service public.

L'EPS est une discipline d'enseignement obligatoire qui comporte des programmes, des horaires obligatoires et des épreuves aux examens. Elle se prolonge au travers des associations sportives affiliées à l'UNSS et par les sections sportives scolaires. Pour appliquer ces programmes et faire fonctionner les sections sportives et animer les associations sportives, du matériel et des équipements sportifs adaptés, qui sont les « salles de classe » de l'EPS, sont indispensables comme le précise l'EN dans son guide* [« l'accès aux équipements sportifs pour l'enseignement de l'EPS et pour l'ensemble des pratiques scolaires »](#) publié en 2012.

Il fait référence à nos propres publications (les ouvrages du SNEP-FSU** « en matière de standard d'équipement mais aussi sur l'organisation optimale de travail pour l'EPS »)

Pourtant de nombreux élèves sont victimes de grandes inégalités qui perdurent aujourd'hui au sein de cet enseignement en raison du manque d'installations sportives particulièrement en Région Parisienne. Au-delà de cette insuffisance, les inégalités territoriales sont importantes en IDF. La Seine Saint Denis étant le département le plus sinistré. Des milliers d'heures d'enseignement sont perdues, gaspillées en déplacement et des pans entiers de programmes EPS ne sont pas appliqués dans les lycées qui ne disposent pas d'équipements intra-muros ou à proximité immédiate. En outre un grand nombre d'équipements sportifs intra-muros sont en mauvais état.

Dans le courrier qu'il a adressé le 26 février 2018 au Président du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE), le premier Ministre reconnaît que l'un des freins majeurs de l'accès à cette pratique est effectivement, « l'insuffisance d'équipements sportifs » et « la répartition de l'offre globale qui révèle de grandes disparités ».

A l'occasion des dernières élections Régionales, le SNEP-FSU vous avait questionné sur la politique que vous souhaitiez mettre en œuvre en matière d'équipements et d'installations sportives en vous faisant part des axes de progrès qui permettraient de répondre aux besoins de l'EPS et du sport scolaire.

Dans un courrier du 3 décembre 2015 vous nous aviez fait part de votre analyse de la situation. Vous indiquiez que vous partagiez notre diagnostic sur la nécessité de définir, dans la concertation, un cahier des charges qui s'appliquerait aux rénovations et aux nouveaux équipements sportifs dans les lycées. Vous aviez l'intention de lancer un « plan Marshall » pour les équipements sportifs.

Depuis votre arrivée à la Présidence de la Région, un certain nombre d'annonces et de décisions relatives aux lycées et à la pratique sportive ont été formulées :

- un plan d'urgence pour les lycées franciliens comprenant une révision du PPI ;
- un plan de maintenance couplé au PPI ;

- le vote du rapport « nouvelles ambitions pour le sport en Ile de France » en décembre 2016 ;
- le vote du rapport « plan sport oxygène » ;
- la publication de la carte des chantiers programmés sans le PPI 2017- 2027 ;
- l'engagement de la Région IDF dans la perspectives des Jeux olympiques et paralympiques 2024 ;
- l'annonce de la création d'un groupe de travail (GT) relatif aux questions d'équipements et d'installations sportives pour l'EPS et le sport scolaire des lycéens.

Le constat que nous dressons actuellement est que le nombre de constructions ou de rénovations d'équipements sportifs prévus n'est pas à la hauteur des besoins et concerne peu de lycées. Les professeurs d'EPS, les élèves et leurs familles n'ont pas de visibilité sur l'héritage que pourrait apporter les JOP en termes d'infrastructures sportives.

Le GT annoncé au CIEN en septembre 2017 par Mme Evren alors Vice-Présidente en charge de lycée, confirmé un an après au CIEN de septembre 2018 et lors de l'audience FSU / Région Ile de France par Mme Ciuntu nouvelle Vice-Présidente en charge des lycées n'a toujours pas été réuni.

C'est pourquoi, nous sollicitons auprès de vous une audience sur le dossier des équipements et des installations sportives. Nous souhaitons que celle-ci puisse se tenir en présence de Mme Ciuntu Vice-Présidente en charge des lycées et de Monsieur Patrick Karam Vice-Président en charge des sports et des loisirs car la question des installations sportives concerne ces deux secteurs. En effet les installations sportives doivent pouvoir bénéficier à l'ensemble des pratiquants des activités physiques et sportives. Nous transmettons aux deux Vice-Présidents ce courrier pour information.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, sachant que vous êtes attachée à un service public de qualité, dans lequel l'EPS et le sport scolaire ont toute leur place, nous vous prions de recevoir Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour le SNEP-FSU,

PARIS
Martine Hingant

CRETEIL
Hugo Pontais

VERSAILLES
Patrick Mathieu





Contact : Monsieur Patrick Mathieu (SNEP-FSU) élu CIEN,
Adresse : 197 avenue Pierre Brossolette 92120 MONTROUGE
Mel : patrick.mathieu@snepfsu.net - Portable : 06 50 30 59 98

- (1) Copie à Madame Marie-Carole CIUNTU, Vice-Présidente en charge des lycées et de l'administration générale.
Copie à Monsieur Patrick KARAM, Vice-Président en charge des sports et des loisirs, de la jeunesse, de la citoyenneté et de la vie associative.

**guide du ministère de l'éducation nationale, éditions Repères, SCEREN :*
ftp://ftp2.snepfsu.net/snepfsu/equip/outils/EquipSportifs_WEB_217644.pdf

***les référentiels équipements du SNEP-FSU :* les grandes salles pour l'EPS, les piscines pour l'EPS, les salles spécialisées et semi-spécialisées pour l'EPS, les espaces d'athlétisme et de sports collectifs de grands terrains :
ftp://ftp2.snepfsu.net/snepfsu/equip/bon_commande.pdf